

2026-2245055 Conseiller technique sportif auprès de la fédération française de sauvetage et de secourisme

Informations générales

| | |
|----------------------------|----------------------|
| Statut | Diffusée |
| Organisme de rattachement | Ministère des Sports |
| Date limite de candidature | 08/05/2026 |

Description du poste

| | |
|---|--|
| Zones géographiques | Europe |
| Pays | France |
| Régions | Bretagne |
| Départements | Ille et Vilaine (35) |
| Géolocalisation du poste | 2 rue de l'hermitage - 35780 La Richardais |
| Lieu d'affectation (sans géolocalisation) | DRAJES Bretagne |
| Versant | Fonction Publique de l'Etat |
| Catégorie | Catégorie A (cadre) |
| Nature de l'emploi | Emploi ouvert uniquement aux contractuels |
| Domaine / Métier | Animation, jeunesse et sports - Conseillère / Conseiller technique sportif |
| Statut du poste | Vacant |
| Intitulé du poste | Conseiller technique sportif auprès de la fédération française de sauvetage et de secourisme |
| Durée du contrat | 1 an |
| Référence interne | CTN FFSS BOE - DRAJES Bretagne |
| Descriptif de l'employeur | <p>L'action de l'Etat sur le territoire est pilotée par la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) rattachée au rectorat. Elle assure l'animation et la coordination des politiques publiques du sport. Elle est chargée de la mise en œuvre de certaines activités relatives à ces politiques publiques : politique nationale du sport professionnel et du sport de haut niveau (hors missions relevant des CREPS), politique de prévention et de lutte contre le dopage, politiques ministérielles relatives à la promotion, au développement, à l'organisation et à l'accès aux APS. En outre, elle est chargée de la mise en œuvre des politiques de l'Etat en matière de formation initiale et continue, elle recense les besoins de formation, organise les jurys relatifs aux diplômes, contrôle et évalue les organismes de formation.</p> |
| Descriptif du service | <p>A la fois fédération sportive et association agréée de sécurité civile, la Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme occupe une place particulière dans le paysage sportif français.</p> <p>Association placée sous le régime de la loi du 1er juillet 1901, elle est reconnue d'utilité publique par décret du 25 février 1927. La FFSS est l'une des rares structures en France qui met en avant la dimension sportive du sauvetage et promeut le modèle d'un sport utilitaire ou humanitaire, beaucoup plus populaire dans d'autres pays.</p> <p>Fin septembre 2025, la Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme regroupait 280 associations locales. Elle est représentée sur le territoire national par 9 comités régionaux et 65 comités départementaux regroupant plus de 74 000 licenciés.</p> <p>Sur le plan sportif, la FFSS s'illustre sur la scène internationale comme 3ème nation (pour la 10ème fois depuis 2012). Les derniers Championnats d'Europe de Sauvetage Sportif qui se sont déroulés en Pologne lors du mois de Août 2025 ont vu la France l'emporter.</p> |
| Description du poste | |

Fonction publique d'Etat

Poste de Conseiller(ère) Technique National(e) exerçant ses missions auprès de la fédération française de sauvetage et de secourisme **ouvert aux personnes bénéficiaires de l'obligation d'emploi par la voie contractuelle au titre du handicap sur le fondement de l'article L352-4 du code général de la fonction publique.**

Encadrement : Non

Aux côtés des élus fédéraux, le conseiller technique national est particulièrement en charge du développement des formations dans le domaine du sauvetage sportif et de l'organisation de compétitions nationales.

Activités principales :

- Ré écriture et développement de la filière fédérale de formation. Développement des formations d'initiateur et de moniteur de sauvetage sportif. Création d'un diplôme d'état d'entraîneur de sauvetage sportif et d'un certificat de spécialisation sauvetage sportif.
- Suivi du réseau des organismes de formation de la FFSS proposant le BPJEPS AAN, le CAEPMNS et participation aux travaux concernant la transformation des formations en blocs de compétences.
- Suivi de la certification nationale qualiopi.
- Participation aux travaux du CIAA et développement de l'Ecole de la Natation Française.
- Suivi de l'agrément national service civique et suivi des missions sport.
- Organisation de compétitions nationales (championnats de France côtiers, N1 + militaires, Longue distance – IRB – Surfboat).

Activités secondaires :

- Participations aux assemblées générales, réunions des présidents de comités départementaux (si besoin).
- Correspondant des dispositifs sports de pleine nature, environnement durable.
- Développement des Ligues et Comités Régionaux.
- Suivi de partenariats spécifiques (UNSS / FFEPGV ...).
- Participation aux travaux de communication.
- Encadrement de compétitions internationales (si besoin).
- Encadrement de formations de cadres de la Fédération (formation fédérales, encadrants, instructeurs aisance aquatique, etc ...).
- Suivi de la structure territoriale de Rennes (PPF).

Le lieu d'activité est la Ligue Grand Ouest FFSS, 2 rue de l'hermitage - 35780 La Richardais.

Le lieu d'affectation administrative est la DRAJES de BRETAGNE.

Spécificités du poste : Horaires atypiques, disponibilité pour nécessité de service, nombreux déplacements internationaux et nationaux.

Conditions particulières
d'exercice

Autorité hiérarchique du Recteur/DRAJES de la région Bretagne

Autorité fonctionnelle du directeur technique national

Relations de travail avec les interlocuteurs particuliers du champ du sport

Au-delà des droits et obligations concernant tout agent public, le cadre technique recruté devra respecter les dispositions du code de déontologie des CTS (transmis sur demande).

Le cadre technique sportif recruté devra être en possession d'une carte professionnelle d'éducateur sportif. La demande de carte professionnelle doit se faire via l'application EME.

Modalités liées au temps de travail : les personnels techniques et pédagogiques (fonctionnaires et agents contractuels), dont les CTS, ne sont pas soumis à un décompte horaire du temps de travail, mais à un forfait annuel. La nature de leurs missions, soumise à des horaires atypiques, justifie une large autonomie dans l'organisation de leur travail. Ils ne sont donc pas éligibles au télétravail au sens du décret 2016-151 du 11/2/2016, et de l'accord-cadre du 12 juin 2023 concernant le déploiement du télétravail au ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse et au ministère chargé des sports

Descriptif du profil recherché

Savoirs

Connaître le sauvetage sportif, la FFSS et son réseau.

Appréhender la réforme de la filière JEPS en blocs de compétences.

Connaître le cadre réglementaire des diplômes d'État.

Connaître les obligations liées à la formation professionnelle.

Savoirs faire

Rédiger des référentiels de formations conformément à la réforme en blocs de compétences.

Animer des réseaux ainsi que des groupes de travail.

Gérer un agrément, une certification, un label dans le cadre de ses missions.

Savoirs être

Vision stratégique et capacité d'anticipation.

Sens des responsabilités institutionnelles.

Capacité à porter un projet fédéral.

Expérience professionnelle

Le poste nécessite une très bonne connaissance de la FFSS et de son réseau.

Expérience professionnelle conséquente dans le champ de la formation professionnelle souhaitée.

Expérience professionnelle de Maître-Nageur Sauveteur, de coordonnateur de formation et de formateur de formateurs fortement souhaitée.

Maîtrise de la discipline sauvetage sportif eau plate et côtière / secourisme indispensable pour le poste.

Conditions à remplir :

- Appartenir à l'une des catégories de bénéficiaire de l'obligation d'emploi mentionnées aux 1°, 2°, 3°, 4°, 9°, 10° et 11° de l'article L. 5212-13 du code du travail

- Posséder la nationalité française ou ressortissant d'un des États membres de l'Union européenne ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace économique européen,

- Jouir de ses droits civiques, - n'ayant pas subi de condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions,

- Ne pas être concernés par des limitations d'aptitudes, incompatibles avec les dispositions énoncées dans le statut du corps d'accueil de professeur de sport ;

- Ne pas avoir la qualité de fonctionnaire.

Conditions de diplômes : conditions identiques à l'accès au concours externe du professorat de sport (catégorie A) :

Etre titulaire d'une licence ou d'un diplôme classé au moins au niveau 6 en sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS).

Sont admis en équivalence :

le brevet d'État d'éducateur sportif du deuxième degré,

le diplôme de guide de haute montagne,

le diplôme d'État supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité "performance sportive".

Temps plein Oui

Informations complémentaires

Informations complémentaires

Poste de Conseiller(ère) Technique National(e) exerçant ses missions auprès de la fédération française de sauvetage et de secourisme, **ouvert aux personnes bénéficiaires de l'obligation d'emploi par la voie contractuelle au titre du handicap sur le fondement de l'article L352-4 du code général de la fonction publique.**

Le dossier de candidature devra être composé de :

- CV

- Lettre de motivation, datée et signée, comportant vos coordonnées et indiquant la nature du recrutement

- Notification RQTH/BOE en cours de validité

- Copie des diplômes ainsi que l'équivalence en cas de diplômes obtenus à l'étranger (se référer au décret n°2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de

diplôme requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique)

- Copie de la carte d'identité recto-verso ou du passeport (en cours de validité)

Après avoir été dûment complété, il devra être adressé, par mail uniquement, à Monsieur le Directeur des Sports : ds-cts-recrutement@sports.gouv.fr

Des informations complémentaires peuvent être sollicitées auprès de M. Mathieu LACROIX (DTN) : mathieu.lacroix@ffss.fr / 06 84 37 97 98.

Calendrier :

- Date d'ouverture des inscriptions : 9/4/2026
- Date limite de dépôt des candidatures : 8/5/2026
- Dates des entretiens de sélection : du 15 au 19 juin 2026
- Date des résultats : 30/6/2026
- Date d'affectation : 1/9/2026

Fondement juridique du recrutement

Textes de référence :

- Fondements du recrutement : Article L352-4 du code général de la fonction publique et articles R352-5 à R352-36 du code général de la fonction publique relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique pris pour l'application de l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat.
- Décret n°85-720 du 10 juillet 1985 relatif au statut particulier des professeurs de sport
- Article R352-8 du code général de la fonction publique relatif à l'équivalence de diplôme

Demandeur

| | |
|--|-----------------------------------|
| Date de vacance de l'emploi | 01/09/2026 |
| Mail à qui adresser les candidatures (bouton postuler) | ds-cts-recrutement@sports.gouv.fr |
| Contact 1 | mathieu.lacroix@ffss.fr |
| Contact 2 | agathe.barbieux@sports.gouv.fr |

Suivi RH

| | |
|---|-----------------|
| Suivi par | Agathe BARBIEUX |
| Date de début de publication par défaut | 09/04/2026 |
| Date de fin de publication par défaut | 08/05/2026 |